

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 14 (1923)

Artikel: Conférence romande des chefs de départements de l'instruction publique

Autor: Savary, Jules

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111020>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Cantons romands et l'Ecole en 1922-1923.

Conférence romande des chefs de départements de l'instruction publique.

Elle s'est réunie au château de Neuchâtel, dans la belle salle de Marie de Savoie, le 27 juin 1923, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Dubuis. Tous les cantons étaient représentés.

Après avoir entendu un rapport sur l'*Annuaire de l'Instruction publique* en Suisse et constaté avec satisfaction l'intérêt croissant qui s'attache à cette publication, l'assemblée a abordé une question particulièrement délicate : la responsabilité civile de l'Etat en cas d'*accidents arrivés en classe*, pendant les récréations et pendant les courses scolaires. On tombe d'accord sur la nécessité d'assurer les enfants contre les accidents et de chercher à couvrir les risques de la responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurances. Mais il ne faudrait pas que les communes concluent des contrats à la légère avec telle ou telle compagnie. Il serait plus sûr que le Département s'entende avec une compagnie ; établisse avec elle un contrat type et recommande ce contrat aux autorités communales qui auraient la louable intention d'assurer leurs écoliers.

Quelles sont les *occupations accessoires* auxquelles dans les divers cantons romands, les membres du Corps enseignant sont autorisés à se livrer ? On constate que les dispositions légales, les usages, les circonstances varient beaucoup d'un canton à l'autre. Il serait très difficile d'établir pour toute la Suisse romande des normes identiques. Chaque canton s'efforcera d'obtenir, en rétribuant suffisamment les instituteurs, qu'ils se consacrent tout entiers à leurs fonctions.

La nouvelle édition du *Manuel d'histoire suisse* qui vient de sortir de presse est présentée à l'assemblée par l'auteur principal de la revision, M. E. Savary, chef de service, qui énumère les principes auxquels il s'est efforcé d'obéir et l'idéal qu'il a cherché à atteindre. M. E. Savary est félicité pour son beau travail.

Le Chef du service primaire du canton de Vaud présente un rapport sur *l'enseignement de la lecture* au degré supérieur de l'école primaire. Faut-il éditer un nouveau manuel ? faut-il mettre périodiquement entre les mains des élèves un choix de lectures chaque fois nouveau. — La question n'est pas résolue. Elle sera reprise dans une prochaine séance.

M. le professeur Gauchat, renseigne l'assemblée sur la publication du *Glossaire des patois romands*. Cette œuvre de longue haleine avance. Des tractations sont en cours avec un éditeur, qui ne tardera pas à offrir en souscription les premiers fascicules.

J. S.

Berne.

Que si les affaires reprennent un peu, alors la suppression de classes prendra fin. A Bienne, par exemple, où l'on a pratiqué avec abondance cette prétendue mesure économique, on semble revenir à des sentiments meilleurs et aujourd'hui que des maîtres ont sous leur direction soixante élèves au moins, il faudra bien songer à rentrer dans les limites du bon sens. Grâce à l'influence heureuse de MM. les inspecteurs, il convient de dire que bien des communes ont écouté la voix de la saine raison.

Pauvre école primaire !... Chaque fois que le marasme des affaires plongent nos dirigeants dans l'anxiété, chaque fois aussi ces messieurs trouvent la panacée à leurs angoisses dans des restrictions faites au dam de l'école. Des invitations ont été adressées ici et là aux membres du corps enseignant, par lesquelles on les priaît d'abandonner de plein gré une partie très modeste de leur traitement, « attendu que la vie baisse, que les impôts ne rentrent point, que »... mais je n'en finirais jamais. Pendant la guerre, combien modeste était la situation matérielle de l'instituteur ! Peu de gens pleuraient sur sa position si critique. Il pouvait à grand'peine joindre les deux bouts, pendant que d'autres s'enrichissaient comme par miracle et vivaient effrontément. Que leur a-t-on demandé, à ces nouveaux riches, et que leur demande-t-on ?... Et c'est au moment où l'on ne parle plus que de l'école active, — ne l'a-t-elle pas toujours été ? — de méthodes nouvelles, que nos autorités augmentent la tâche du corps enseignant. Je sais que le dévouement est son pain quotidien, le but de sa vie, le parfum exquis de son âme, mais je trouve qu'on abuse de son cœur bon et généreux. Oh ! le pessimiste ! Oh ! le bougonneur !... Par exemple !... Si les clairs matins de printemps et les sévères matins d'hiver n'étaient pas reçus de ma part, avec une égale tranquillité d'âme, il y a longtemps que je ne serais